

# T@mT@m/CFTC.FAE

-----depuis l'an 2000

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat – 263 BOULEVARD VOLTAIRE – 75011 PARIS

Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89

• [cftcfae@free.fr](mailto:cftcfae@free.fr) <http://www.cftc-fae.fr> [facebook.com/groups/CftcFAE](https://www.facebook.com/groups/CftcFAE) –

**N° 486– 31/10/2018**

## **Réunion du 30 octobre / Bilan d'étape des chantiers :**

« Comment faire évoluer la politique de rémunération? » et  
« Comment proposer aux agents un accompagnement renforcé dans  
leurs transitions professionnelles et faciliter la mobilité ?»

### **Politique de rémunération**

Le Ministre O. DUSSOPT a bien confirmé que le chantier « Rémunération » était lié à la future réforme des retraites.

En restructurant la rémunération entre salaire de base et prime au mérite, il tend à faciliter une réforme qui prévoit l'intégration des primes dans le calcul de la retraite.

Pour la CFTC cela ne résout pas le problème de l'immense inégalité des régimes indemnitaires dans la fonction publique. Du fait de cette évolution, couplée à la fin du calcul sur les 6 derniers mois qui sera remplacé par la moyenne des rémunérations sur toute la carrière, beaucoup de nos collègues risquent de voir leur future retraite fondre comme neige au soleil.

D'une manière générale, le passage à une rémunération où le mérite deviendrait quasi prépondérant doit s'accompagner de garanties pour éviter des baisses de traitement massives, conduisant à un vrai sinistre social.

### **Mobilité**

Face à des restructurations très importantes car s'accompagnant de l'abandon de missions exercées par l'Etat aujourd'hui et la suppression de 50000 emplois, le gouvernement multiplie les outils d'accompagnement.

Ces outils, inspirés de ceux développés au ministère des armées, sont des outils éprouvés, reste à savoir s'ils pourront faire face au contexte de restructurations interministérielles.

La possibilité pour les personnels restructurés d'accéder à un chômage indemnisé, la possibilité pour les préfets de préempter des emplois dans toutes les administrations, l'élargissement de l'indemnité volontaire de départ (jusqu'à deux ans de la retraite) ne nous rassurent pas.

A la demande de la CFTC, le ministre s'est engagé à approfondir la situation des seniors, qui pourraient être les premières victimes de ces bouleversements, et des recherches de nouveaux emplois .

**Le gouvernement doit sur ces deux dossiers ultrasensibles faire preuve de plus de pédagogie, voire d'humanité.**

Au lendemain d'un comité interministériel sur la transformation publique, le fossé reste large entre les projets gouvernementaux et les fonctionnaires.